



Retourner Les Soumissions à:
Return Bids to :
 Réception des soumissions/Ressources
 naturelles Canada
 Voir la présente pour les instructions sur
 la présentation d'une soumission

Demande de proposition (DDP)
Request for Proposal (RFP)

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
 Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par
 référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens,
 services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée,
 au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: Natural Resources Canada
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
 Canada, in accordance with the terms and conditions set out
 herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services,
 and construction listed herein and on any attached sheets at the
 price(s) set out therefor.

Commentaires - Comments

Bureau de distribution - Issuing Office
 Direction de la gestion des finances et de
 l'approvisionnement
 Ressources naturelles Canada

580, rue Booth
Ottawa, ON
K1A 0E4

Title – Sujet	
Évaluation technique du potentiel d'exportation d'hydrogène	
Solicitation No. – No de l'invitation RNCan - 5000063696	Date 11 janvier 2022
Requisition Reference No. - N° de la demande 5000063696	Amendment No. – Modification No. 004
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (heure normale de l'Est (HNE)) on – le 18 janvier 2022	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: raymond.thai@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone (343) 543-7427	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Comme décrit dans le présent document.	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Facsimile No.: - No. de télécopieur:	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature _____	Date _____



La modification 004 de la **DDP 5000063696** a pour objet de :

- Répondre à une question;
- Modifier la section 7.9.2 Méthode de paiement, l'annexe A - Énoncé des travaux et l'annexe 2 - Formulaire de proposition financière afin d'y intégrer les étapes; et
- Apporter des modifications au critère technique obligatoire n°3 (O3) - DDP français uniquement.

Questions et réponses

Pour la réponse à la question 1, veuillez vous référer à la modification 003 de la DDP.

Question 2 :

Nous avons pris connaissance de la date de soumission des livrables finaux, soit le 20 mars 2022. Compte tenu de la date limite pour soumettre une proposition (soit le 18 janvier 2022) et de la portée des travaux, cet échéancier est-il toujours valable? D'après notre expérience, la réalisation d'une étude de cette portée, qui exige de prendre contact avec plusieurs intervenants clés, peut prendre au moins trois mois.

Réponse 2 : À la lumière de la dernière prolongation de la date limite pour soumettre une proposition, RNCan a repoussé la date de fin de cette exigence opérationnelle afin de permettre un délai suffisant pour effectuer les travaux.

Question 3 :

RNCan peut-il fournir la valeur prévue approximative des travaux en dollars, même si ce n'est que pour donner un ordre de grandeur, puisque cela aura une incidence sur la possibilité de faire appel de façon rentable à nos ressources à l'extérieur du Canada (qui pourraient apporter une valeur et une expertise considérables à RNCan)?

Réponse 3 : RNCan n'est pas en mesure de fournir ces renseignements, puisque cette valeur doit être déterminée par l'entrepreneur en fonction de la portée des travaux et des tâches décrites à l'annexe A – Énoncé des travaux.

Question 4 :

Pour le critère technique coté « C2 : Expérience de l'équipe du projet », les critères indiquent que pour chaque projet soumis pour cette exigence cotée, la proposition du soumissionnaire doit comprendre a) le nom de l'organisme client et b) la valeur en dollars du projet (entre autres renseignements). Dans le cas des projets où ces renseignements peuvent être protégés par des ententes de confidentialité avec l'organisation cliente correspondante, peut-on les substituer sans pénalité (c.-à-d. tout en tenant compte des années d'expérience) par a) des renseignements sur le type d'organisme client, son secteur d'activité et sa portée géographique (p. ex., « une grande société pétrolière et gazière en amont du Canada ») au lieu du nom du client et b) avec une fourchette de prix, par tranches de 5 millions de dollars canadiens (p. ex., 0 à 5 millions de dollars, 5 à 10 millions de dollars, etc.) au lieu de la valeur



financière exacte du projet? Si RNCan exige plus tard que des références précises soient validées, nous serons évidemment en mesure de l'aider dans ce processus.

Réponse 4 : Ce niveau de détail serait acceptable, mais il faudrait fournir des références au besoin.

Question 5 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT.2.0 Introduction, on peut lire : « [...] les analyses à l'appui doivent tenir compte de diverses mesures quantitatives et qualitatives afin de cerner les possibilités et les défis auxquels se heurte le Canada pour développer son potentiel d'exportation d'hydrogène et d'applications connexes (p. ex., technologies des piles à combustible). ». Veuillez préciser dans quelle mesure RNCan souhaite que ces travaux portent sur le potentiel d'exportation des « applications connexes ». Outre les « technologies des piles à combustible », y a-t-il d'autres applications connexes spécifiques que RNCan souhaite voir abordées dans le rapport technique?

Réponse 5 : Les applications connexes pourraient notamment comprendre les transporteurs d'hydrogène (p. ex., l'ammoniac, le méthanol, etc.) et les technologies de production d'hydrogène (p. ex., les électrolyseurs). Essentiellement, nous examinons le spectre complet du potentiel d'exportation – l'hydrogène propre et les technologies qui le produisent, le distribuent ou l'utilisent.

Question 6 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux sous l'objectif 1 : Fournir une analyse des exportations d'hydrogène, on peut lire ce qui suit : « [...] Pour atteindre cet objectif, l'entrepreneur peut inclure les éléments suggérés suivants : [...] cerner les principales possibilités d'exportation à court et à moyen terme, ainsi que les obstacles à la mise en place d'un marché canadien d'exportation de l'hydrogène. » Veuillez définir les termes « court [terme] » et « moyen terme » dans l'échéancier de RNCan.

Réponse 6 : Selon la Stratégie canadienne pour l'hydrogène – court terme : 0 à 5 ans; moyen terme : 5 à 10 ans.

Question 7 :

À l'annexe « A » – Énoncé des travaux, à la section EDT.3.0 Contexte, on peut lire ce qui suit : « [...] la Stratégie canadienne pour l'hydrogène a cerné cinq marchés clés comme étant des marchés d'exportation potentiels pour le Canada, à savoir : les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Union européenne. » À l'annexe « A » – Énoncé des travaux, à la section EDT.4.0 Objectifs, on peut lire ce qui suit : « [...] examiner les possibilités et les défis liés à l'accroissement du potentiel d'exportation d'hydrogène du Canada, notamment en déterminant les principaux marchés prioritaires et les domaines dans lesquels le pays peut exceller sur le plan de l'innovation en lien avec l'hydrogène. » La Stratégie canadienne pour l'hydrogène mentionnée en référence a cerné cinq (5) marchés d'exportation clés. Dans le cadre de la présente DDP, RNCan cherche-t-il à se concentrer sur les marchés d'exportation cernés, ou à examiner et à considérer d'autres marchés d'exportation?

Réponse 7 : La Stratégie canadienne pour l'hydrogène a cerné un potentiel d'exportation initial sur les cinq marchés, et l'analyse devrait approfondir ces marchés tout en examinant d'autres marchés



potentiels, étant donné la rapidité avec laquelle la demande et le marché mondiaux de l'hydrogène croissent et évoluent.

Question 8 :

À l'annexe « A » – Énoncé des travaux, à la section EDT.4.0. Objectifs, on peut lire « [...] effectuer une analyse des activités menées par les concurrents du Canada pour promouvoir et attirer les investissements dans le domaine de l'hydrogène (p. ex., financement, subventions). » Pouvez-vous préciser si les « concurrents du Canada » sont définis comme des États-nations ou d'autres entités?

Réponse 8 : Les concurrents du Canada comprennent les États-nations ainsi que leurs entités commerciales nationales (par exemple, les grandes sociétés, les services publics nationaux et sous-nationaux, les entreprises d'État, etc.)

Question 9 :

Dans l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT.4.0 Objectifs, on peut lire : « [...] élaborer une série de documents et d'outils d'information pour aider à promouvoir les avantages du Canada en matière d'hydrogène, à attirer l'investissement direct étranger et à aider les délégués commerciaux à l'étranger à faire connaître la Stratégie canadienne pour l'hydrogène. Pouvez-vous fournir de plus amples précisions quant aux livrables requis en ce qui concerne les « documents et outils d'information »?

Réponse 9 : Les documents et les outils d'information pourraient notamment comprendre un napperon, un dépliant ou du matériel de présentation soulignant notre avantage concurrentiel comparatif et comportant des explications et des statistiques appropriées.

Question 10 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT.4.0 Objectif 2 : Fournir une analyse des matières premières, on peut lire ce qui suit : « [...] Pour atteindre cet objectif, l'entrepreneur peut inclure les éléments suggérés suivants : [...] faire une évaluation de la source canadienne de matières premières la plus probable (y compris l'ammoniac) pour les centres d'exportation d'hydrogène. » RNCan limite-t-il l'examen uniquement à l'hydrogène et à l'ammoniac, à l'exclusion des autres transporteurs d'hydrogène potentiels du marché d'exportation?

Réponse 10 : L'ammoniac n'est fourni qu'à titre d'exemple, sur la base des tendances mondiales actuelles, mais l'analyse pourrait inclure d'autres transporteurs.

Question 11 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT.4.0 Objectif 2 : Fournir une analyse des matières premières, on peut lire ce qui suit : « [...] examiner les coûts de production de l'hydrogène ou de l'ammoniac et de leur livraison sur les marchés, comparativement au prix que les marchés étrangers s'attendent à payer pour les matières premières (p. ex., le transport de l'hydrogène à grande échelle par voie maritime est coûteux et difficile); il faudra tenir compte du coût et des aspects techniques. »



Quelles sont les dates et les périodes pour lesquelles RNCan demande l'analyse des coûts? RNCan a émis un avis selon lequel « le transport de l'hydrogène à grande échelle par voie maritime est coûteux et difficile ». Veuillez justifier cette déclaration, la nuancer, la modifier, la retirer, ou indiquer explicitement qu'elle doit être considérée comme un fait par l'entrepreneur aux fins de l'exécution des travaux.

Réponse 11 : Cette déclaration doit être considérée comme une déclaration de fait étayée par divers rapports internationaux, dont le rapport sur l'hydrogène de l'Agence internationale de l'énergie. L'entrepreneur doit analyser les prévisions des coûts existantes et les conditions requises (p. ex., les coûts de production, les conditions liées au transport, l'état de la demande, les règles commerciales internationales) pour que l'exportation de l'hydrogène soit économiquement réalisable dans le contexte canadien.

Question 12 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT 5.1 (Mobilisation de l'industrie par l'élaboration d'une série d'ateliers thématiques), il est indiqué ce qui suit : « L'entrepreneur doit entamer des discussions avec l'industrie (entreprises privées, producteurs, associations) et les utilisateurs finaux (universités, organismes sans but lucratif, exploitants, parties prenantes, etc.) pour comprendre leurs ambitions en matière d'exportation de l'hydrogène, les défis et les possibilités liés à l'exportation de l'hydrogène ainsi que les défis en matière d'infrastructure et la maturité technologique tout au long de la chaîne de valeur. » Dans quelle mesure RNCan s'attend-il à ce que l'entrepreneur mobilise l'industrie et les utilisateurs finaux dans le cadre de ces travaux?

Réponse 12 : On s'attend à ce que l'entrepreneur procède à toute la mobilisation nécessaire (notamment par l'entremise d'ateliers et de discussions bilatérales) pour veiller à ce que l'analyse soit exhaustive et éclairée par l'industrie.

Question 13 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT 5.1 (Mobilisation de l'industrie par l'élaboration d'une série d'ateliers thématiques), il est indiqué ce qui suit : « collaborer avec les provinces et élaborer des stratégies pour l'exportation de l'hydrogène. » Dans quelle mesure RNCan s'attend-il à ce que l'entrepreneur collabore avec les provinces dans le cadre de ces travaux? RNCan peut-il expliquer pourquoi l'énoncé des travaux n'exige pas de l'entrepreneur qu'il collabore avec les territoires au sujet des stratégies pour l'exportation de l'hydrogène?

Réponse 13 : De nombreuses provinces ont publié leur propre stratégie en matière d'hydrogène, lesquelles abordent notamment leur potentiel d'exportation. Dans le cadre de l'analyse, il est important d'inclure les provinces qui prévoient d'exporter de l'hydrogène. Une collaboration avec les territoires pourrait également être envisagée, mais à l'heure actuelle, l'analyse visant à éclairer l'élaboration de plans d'action sur l'hydrogène pour les territoires vient à peine d'être amorcée.

Question 14 :

À l'annexe A – Énoncé des travaux, à la section EDT 5.1 (Mobilisation de l'industrie par l'élaboration d'une série d'ateliers thématiques), il est indiqué ce qui suit : « L'entrepreneur doit donner suite aux



commentaires formulés par le responsable technique sur l'ébauche de la présentation; il devra ensuite lui soumettre un rapport et une présentation PowerPoint définitifs. » Quelles sont les attentes de RNCan concernant le nombre de pages du rapport final et la durée de la présentation PowerPoint définitive?

Réponse 14 : La présentation définitive doit fournir un résumé du rapport définitif et devrait durer environ 20 minutes. Le rapport définitif doit être exhaustif et couvrir tous les domaines pertinents abordés dans l'énoncé des travaux. RNCan n'a défini aucune exigence précise en ce qui concerne sa longueur totale (les exemples comparatifs ont été d'une longueur de 60 à 100 pages).

Question 15 :

Dans les critères d'évaluation à cote numérique (C5 : Échéancier du projet), il est indiqué ce qui suit : « La proposition du soumissionnaire DOIT inclure un échéancier pour l'atteinte des objectifs de l'énoncé des travaux. » Étant donné que la date de clôture des soumissions est fixée au 18 janvier 2022 et que l'ébauche du rapport et de la présentation doit être remise au plus tard le 28 février 2022, aux fins de l'élaboration de l'échéancier du projet, RNCan peut-il indiquer la date cible relative à l'attribution du contrat?

Réponse 15 : RNCan n'est pas en mesure de fournir de date exacte pour l'attribution du contrat. Toutefois, en raison du récent report de la date limite de soumission, RNCan a repoussé la date de fin de cette exigence opérationnelle afin d'octroyer à l'entrepreneur un délai suffisant pour exécuter les travaux. Veuillez consulter les modifications apportées à l'énoncé des travaux dans la présente DDP modifiée.

Question 16 :

Dans les critères techniques obligatoires (O2 : Responsable/gestionnaire du projet), il est indiqué ce qui suit : « Le soumissionnaire DOIT mentionner des projets réalisés par le responsable/gestionnaire du projet proposé qui prouvent que ce dernier possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la prestation de services dans l'industrie de l'hydrogène ou dans le secteur de l'énergie. » Veuillez confirmer que le responsable/gestionnaire du projet peut satisfaire au critère obligatoire O2 sans disposer d'aucune expérience dans l'industrie de l'hydrogène, pour autant qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience consécutive dans le secteur de l'énergie.

Réponse 16 : RNCan confirme que le soumissionnaire peut être jugé conforme/satisfaisant au critère O2 pour autant que le soumissionnaire est en mesure de prouver que le responsable/gestionnaire de projet proposé possède au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'industrie de l'hydrogène OU dans le secteur de l'énergie.

Question 17 :

Dans les critères techniques obligatoires (O3 : Expert en matière de stratégie d'exportation d'évaluation technique et économique du potentiel d'exportation de l'hydrogène), il est indiqué ce qui suit : « La personne proposée pour le rôle d'expert en la matière DOIT posséder au moins cinq (5) ans d'expérience (sans chevauchement) dans l'industrie de l'exportation des ressources naturelles, ainsi que dans l'exécution et l'élaboration d'évaluations techniques et économiques. » Veuillez confirmer que l'expert



en la matière peut satisfaire au critère obligatoire O3 sans posséder d'expérience dans l'industrie de l'hydrogène.

Réponse 17 : RNCan confirme que le soumissionnaire peut être jugé conforme/satisfaisant au critère O3 pour autant que le soumissionnaire est en mesure de prouver que l'expert en la matière proposé possède une expérience d'expert dans le secteur des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'industrie de l'hydrogène ou d'une autre.

Question 18 :

Dans l'annexe « 2 » – Formulaire de proposition financière, il est indiqué ce qui suit : « Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme. » Le prix proposé par le soumissionnaire est-il pris en compte dans la décision relative à l'attribution du contrat?

Réponse 18 : Veuillez vous référer à la **Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection** de la DDP. Cette section détaille la manière dont la proposition financière (le prix) des soumissionnaires sera évaluée et intégrée à la note pour le mérite technique (dans la mesure où il a été confirmé que le soumissionnaire a répondu à tous les critères techniques obligatoires). La soumission recevable ayant la note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix recevra la recommandation pour l'attribution du contrat.

Modifications

Par conséquent, modifier comme suit :

À la section 7.9.2 Méthode de paiement

SUPPRIMER : Dans son intégralité.

INSCRIRE :

Paiements d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.



À l'annexe "A" - Énoncé des travaux, EDT 5.1

SUPPRIMER : Dans son intégralité.

INSCRIRE :

EDT 5.1 Tâches, étapes, produits livrables et calendrier

Tâches/activités	Étapes	Produits livrables	Calendrier
<p><u>Réunions de lancement du projet, de la planification et de l'avancement des travaux</u></p>		<p>L'entrepreneur doit présenter au responsable technique l'approche qu'il propose pour le projet.</p> <p>L'entrepreneur doit également présenter officiellement le responsable/gestionnaire du projet, l'expert en la matière ainsi que son équipe.</p> <p>Il doit organiser une réunion de lancement par vidéoconférence dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'attribution du contrat. L'ordre du jour de la réunion de lancement comprendra une discussion sur le plan de travail de l'entrepreneur et le calendrier du projet. L'entrepreneur doit mettre à jour le plan de travail et le calendrier du projet en tenant compte des changements convenus lors de la réunion et présenter un plan de travail mis à jour dans les cinq (5) jours</p>	<p>Dans les dix (10) jours ouvrables</p>



		<p>ouvrables suivant la réunion de lancement.</p> <p>En outre, l'entrepreneur doit prévoir des réunions bimensuelles avec le responsable technique sur l'état d'avancement du projet afin de fournir des mises à jour sur le projet et des résultats provisoires. L'entrepreneur doit soumettre le procès-verbal de toutes les réunions au responsable technique (RT) dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réunion aux fins d'acceptation.</p>	
Recherche et analyse		<p>L'entrepreneur doit faire des recherches sur les points suivants (ainsi que sur tout autre point approprié) afin de répondre aux objectifs énoncés dans l'article EDT.3.0 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Effectuer une analyse documentaire sur les politiques commerciales mondiales en matière d'hydrogène à mesure que les administrations continuent d'évoluer et d'établir des règles commerciales internationales sur les exportations d'hydrogène, y	En cours



		<p>compris un résumé des normes et des codes pertinents</p> <ol style="list-style-type: none">2. Évaluer la viabilité et les coûts des approches existantes et émergentes pour l'exportation de l'hydrogène du Canada vers les marchés internationaux (y compris la réaffectation des terminaux d'exportation)3. Recenser les nouveaux projets d'exportation d'hydrogène au Canada (projets proposés, faisant l'objet de décisions d'investissement finales, en construction, etc.)4. Déterminer les principales destinations d'exportation de l'hydrogène pour l'approvisionnement futur du Canada5. Mener des recherches sur l'avantage comparatif du Canada à l'échelle mondiale par rapport à ses concurrents mondiaux en ce qui concerne	
--	--	--	--



		<p>l'abondance des matières premières (énergie solaire, éolienne, hydroélectrique, gaz naturel, etc.) qui entrent dans la production de l'hydrogène</p> <ol style="list-style-type: none">6. Cerner les lacunes et les défis à surmonter au niveau de la chaîne d'approvisionnement et des infrastructures7. Évaluer la source de matières premières au pays la plus probable pour les centres d'exportation d'hydrogène8. Évaluer l'intensité carbonique de l'hydrogène recherchée par les acheteurs étrangers9. Mettre en évidence les domaines dans lesquels le Canada est en avance ou accuse un retard par rapport à ses concurrents et partenaires commerciaux internationaux10. Examiner le coût de l'hydrogène ou de l'ammoniac produit au Canada qui peut être livré sur le marché mondial	
--	--	---	--



<p>Mobilisation de l'industrie par l'élaboration d'une série d'ateliers thématiques</p>		<p>L'entrepreneur doit entamer des discussions avec l'industrie (entreprises privées, producteurs, associations) et les utilisateurs finaux (universités, organismes sans but lucratif, exploitants, parties prenantes, etc.) pour comprendre leurs ambitions en matière d'exportation de l'hydrogène, les défis et les possibilités liés à l'exportation de l'hydrogène ainsi que les défis en matière d'infrastructure et la maturité technologique tout au long de la chaîne de valeur. Ce faisant, l'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">i. chercher à comprendre en profondeur l'état actuel de la sensibilisation et de l'intérêt en lien avec l'exportation de l'énergie associée à l'hydrogène;ii. recueillir des renseignements sur les plans commerciaux et industriels d'exportation et d'importation de l'hydrogène (acteurs mondiaux/autorités portuaires);iii. collaborer avec les provinces et élaborer des	<p>En cours</p>
--	--	--	-----------------



		<p>stratégies pour l'exportation de l'hydrogène;</p> <p>iv. déterminer les principaux marchés internationaux dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène au Canada;</p> <p>v. fournir des renseignements et des connaissances supplémentaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les investissements du gouvernement et de l'industrie à ce jour;○ le nombre d'emplois qui pourraient être créés (prévisions);○ le nombre et les emplacements des projets potentiels à l'échelle du Canada;○ les projets prévus ou en cours.	
--	--	---	--

Remarque : il faudra établir



		<p>une étroite collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'avec l'industrie et le milieu universitaire.</p>	
<p><u>Ébauche du rapport et de la présentation</u></p>	<p>#1 (80%)</p>	<p>L'entrepreneur doit préparer une ébauche de rapport et de présentation comprenant les résultats de l'analyse documentaire et les entrevues avec les intervenants. Le rapport doit décrire les principaux piliers de l'élaboration d'une stratégie d'exportation de l'hydrogène, ainsi que les recommandations préliminaires.</p> <p>L'entrepreneur doit les soumettre au responsable technique à des fins de commentaires. Le responsable technique examinera et commentera les ébauches de rapport et de présentation dans un délai de dix (10) jours ouvrables ou comme convenu.</p> <p>L'entrepreneur doit donner suite aux commentaires formulés par le responsable technique sur l'ébauche de rapport et fournir un rapport modifié dans les cinq (5) jours ouvrables.</p>	<p>D'ici le 31 mars 2022</p>



<p><u>Rapport et présentation définitifs</u></p>	<p>#2 (100%)</p>	<p>L'entrepreneur doit donner suite aux commentaires formulés par le responsable technique sur l'ébauche de la présentation; il devra ensuite lui soumettre un rapport et une présentation PowerPoint définitifs. Cette présentation doit faire ressortir les principales constatations et recommandations contenues dans le rapport définitif. La présentation doit être fournie dans un délai d'une semaine suivant l'approbation du rapport définitif par le responsable technique et doit être effectuée par vidéoconférence.</p>	<p>Au plus tard le 30 juin 2022</p>
--	------------------	---	---



À l'annexe 2 - Formulaire de proposition financière

SUPPRIMER : Dans son intégralité.

INSCRIRE :

Prix Ferme - Paiements d'étape

Le prix ferme tout inclus proposé par le soumissionnaire pour l'exécution des travaux est en devises canadiennes et les taxes applicables sont en sus. Tous les frais de déplacement et de subsistance et autres frais divers doivent être inclus dans le prix ferme.

Étape n°	Description de l'étape	Montant ferme (Taxes applicables exclues)
1 (80%)	Ébauche du rapport et de la présentation D'ici le 31 mars 2022	_____ \$
2 (100%)	Rapport et présentation définitifs D'ici le 30 juin 2022	_____ \$
Total prix ferme pour évaluation de la soumission:		_____ \$



À Pièce jointe « 1 » - Critères d'évaluation, Critère technique obligatoire #3 (O3)

SUPPRIMER : Dans son intégralité.

INSCRIRE :

N° de l'exigence	Exigences Obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION
O3	<p>Expert en matière de stratégie d'exportation</p> <p>La personne proposée pour le rôle d'expert en matière de stratégie d'exportation DOIT posséder au moins cinq (5) ans d'expérience (sans chevauchement) dans l'industrie de l'exportation des ressources naturelles, ainsi que dans l'exécution et l'élaboration d'évaluations techniques et économiques. Ces projets DOIVENT concerner des contrats en cours ou conclus avec succès pas plus de dix (10) ans avant l'émission de la présente demande de propositions (DP). Le soumissionnaire DOIT fournir des exemples de projets et une description de son expérience de travail.</p> <p>Pour tous les exemples de projets fournis, le soumissionnaire DOIT inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. le nom de l'organisme client;b. une brève description du projet, y compris sa portée, ses objectifs et ses résultats. <p>Le gouvernement du Canada se réserve le droit de demander des références à un soumissionnaire pour effectuer une vérification des références afin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis.</p> <p>Le soumissionnaire DOIT également fournir un tableau récapitulatif ou un graphique pour montrer comment l'expert en matière de stratégie d'exportation a accumulé les cinq (5) années d'expérience (sans chevauchement) requises.</p>	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES